

## Nouvelles conditions de tarif réduit et de gratuité pour l'exercice 2019

Vu la délibération du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École du Breuil en séance du 17 décembre 2018, l'article 3 fixant les tarifs d'inscription aux cours de jardinage nourricier et d'ornement (3 à 6 heures) dispensés par l'École du Breuil

Les tarifs d'inscription sont fixés comme suit :

- 7 € de l'heure par personne à plein tarif ;
- 4 € de l'heure par personne à tarif réduit.

Par dérogation à ce qui précède,

### La gratuité est accordée aux catégories suivantes :

- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), ou de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- les titulaires de la carte d'invalidité civile délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et leur accompagnateur.trice
- les titulaires de la carte mobilité inclusion, mention invalidité, délivrée par la MDPH et leur accompagnateur.trice ;
- le personnel de la Ville de Paris sur présentation de sa carte professionnelle ;
- les élèves de l'École du Breuil ;
- les lauréats des concours de végétalisation organisés par la Ville de Paris.

### Le tarif réduit est consenti aux catégories ci-après :

- les jeunes de 18 à 26 ans ;
- les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant ;
- les demandeurs d'emploi ;
- les titulaires des cartes émeraude ou améthyste, délivrées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) ;
- les titulaires du « Paris Pass Famille » délivré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) ;
- les titulaires de la carte d'invalidité des pensionnés de guerre délivrée par le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) et leur accompagnateur.trice ;
- les membres de familles nombreuses titulaires de la carte de réduction de la SNCF ;
- les journalistes spécialisés dans l'horticulture, la botanique ou l'agriculture.